

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 16 MARS 2022 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À BAIE-COMEAU ET PAR ZOOM

**EN PRÉSENCE**

Denis Miousse, président  
 Ginette Côté, vice-présidente  
 Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire  
 David Bédard Méthot  
 Dave Charlton  
 Michaël Lavigne  
 Diane Ouellet  
 France St-Pierre

**ABSENCES**

Johanne Beaudoin  
 Roger Dubé  
 Geneviève Fafard  
 Benoit Méthot  
 Jean-Marie Volland

**PAR ZOOM**

Josée Francoeur  
 Clermont Martel  
 Jean-Pierre Porlier  
 Solange Turgeon

**Invités** : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe  
 Membres de l'équipe de direction

**1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 32.

**2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

**Résolution 2022-03-035**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 16 mars 2022 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux****3.1. Séance publique régulière du 26 janvier 2022****Résolution 2022-03-036**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.1.1. Affaires découlant de la séance publique régulière

La présidente-directrice générale, madame Manon Asselin, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Direction de la protection de la jeunesse**  
Les procédures pour enclencher le processus de sélection du prochain directeur ou de la prochaine directrice de la protection de la jeunesse sont en cours (préparation du questionnaire d'entrevue et de l'affichage du poste, etc.).
- **Bilan annuel du plan d'action 2020-2022 à l'égard des personnes handicapées et plan d'action 2022-2024**  
Le plan d'action a été transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). L'OPHQ transmettra au CISSS une rétroaction et des recommandations dans les prochaines semaines.
- **Comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de la Côte-Nord – Démissions et nominations**  
Les nouvelles membres du comité ont été informées de la confirmation de leur nomination par le conseil d'administration.
- **Maison des aînés d'Havre-Saint-Pierre – Transaction**  
Les démarches se poursuivent pour conclure la transaction.

## 4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

## 5. Rapport du président du conseil d'administration

Tout d'abord, le président souligne que dans le cadre de la stratégie de soutien psychosocial du personnel, le CISSS de la Côte-Nord a mis en place un réseau de soutien par les pairs. Ce réseau vise à faire une différence dans les milieux de travail en identifiant des veilleurs parmi le personnel de toutes les directions et de toutes les catégories de personnel et en les formant aux premiers secours psychologiques. Ces personnes sont outillées pour prendre soin d'elles-mêmes et des autres lors de situations difficiles afin d'offrir du soutien aux collègues. L'objectif de ce réseau consiste à améliorer le bien-être psychologique des collègues et à faciliter l'accès aux ressources d'aide en cas de besoin. Jusqu'aujourd'hui, une quarantaine de veilleurs sont formés et le CISSS poursuit ses actions afin de consolider ce réseau.

Le président félicite les porteurs de ce projet de grande importance pour le personnel du CISSS de la Côte-Nord.

Par ailleurs, le président mentionne que, du 20 au 26 mars, ce sera la semaine québécoise de la déficience intellectuelle. Il est important de profiter de cette période pour en apprendre davantage sur les réalités vécues par les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et pour combattre les préjugés auxquels elles font face.

## 6. Rapport de la présidente-directrice générale

Madame Manon Asselin fait part de quelques dossiers qui ont cheminé depuis la dernière séance du conseil d'administration, et ce, en plus des efforts déployés pour combattre la 5<sup>e</sup> vague de COVID-19 :

- Santé mentale : Tenue d'une rencontre avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale afin d'améliorer notre offre de service en santé mentale, autant chez les adultes que pour la jeunesse. Des solutions sont envisagées pour améliorer nos trajectoires et bonifier notre expertise par l'accès à certaines spécialités qui ne sont pas présentes sur la Côte-Nord. Les discussions se poursuivent et ce dossier est à suivre.
- Appui à l'UQAR – Baccalauréat et doctorat en psychologie : Dans le même ordre d'idée, nous avons réitéré notre appui à l'Université du Québec à Rimouski dans le projet de développement de leur baccalauréat et de leur doctorat en psychologie visant à nous aider dans le recrutement de spécialistes dans ce domaine.

- **Sécurisation culturelle** : Les travaux sont en cours avec le Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université Laval (RUISSS-UL) et le CISSS de la Gaspésie en ce qui concerne la prise en charge concertée de la gouvernance des établissements en matière de sécurisation culturelle sur le territoire du RUISSS-UL.
- **Projet pilote d'affichage de pictogrammes** : Le CISSS de la Côte-Nord, plus précisément l'Hôpital de Sept-Îles, a été sollicité afin de collaborer à la réalisation d'un projet pilote, et ce, en raison des diversités linguistiques et culturelles de notre territoire. Cette initiative permettra de vérifier les paramètres de faisabilité d'un projet qui pourrait être déployé à plus grande échelle sur le plan provincial. C'est avec enthousiasme que notre organisation a souhaité participer à la réalisation de ce projet très intéressant. Nous croyons qu'il sera avantageux, pour les usagers de l'Hôpital de Sept-Îles, dont plusieurs proviennent de milieux anglophones et de communautés autochtones, de bénéficier de ce projet.
- **Hémodialyse** : En collaboration avec le MSSS et le CHU de Québec, la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire poursuit ses travaux qui avancent grandement pour augmenter notre offre en hémodialyse sur la Côte-Nord.
- **Ressources humaines** : Les équipes des ressources financières et des ressources humaines ont eu fort à faire au cours des dernières semaines afin d'actualiser les différents changements à la suite du renouvellement des conventions collectives et de la publication des divers arrêtés ministériels.
- **Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives** : Tout récemment, les directeurs de la protection de la jeunesse et directeurs provinciaux du Québec ont déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 15 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Ils ont également participé en témoignant à la commission. Ces travaux peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée nationale.
- **Modernisation technologique** : Les équipes des ressources informationnelles travaillent en continu, en collaboration avec les équipes du MSSS et toutes les parties prenantes, pour mettre de l'avant et bien camper notre modernisation technologique au CISSS de la Côte-Nord, condition essentielle pour améliorer notre offre en santé et services sociaux.
- **Projet ExploRÉA** : La Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique et la Direction des ressources humaines ont travaillé à actualiser le projet ExploRÉA. Ce projet est effectué en collaboration avec l'Université Laval, l'Université du Québec à Chicoutimi et les CISSS du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Il vise les programmes de formation en ergothérapie, physiothérapie, orthophonie et audiologie avec comme objectifs principaux de sensibiliser les étudiants à la réalité de la pratique en région, accroître l'attractivité de nos régions et améliorer le recrutement. Le projet se déroulera sur trois ans et débutera en avril 2022 avec l'arrivée des premiers stagiaires.
- Plusieurs autres dossiers et projets ont avancé dans les dernières semaines, malgré les éclosions et malgré une augmentation des cas de COVID. *« Parlant de la COVID, je ne peux passer sous silence le travail exceptionnel des équipes en santé publique et en prévention et contrôle des infections. Deux ans de travail intense et soutenu, deux ans à suivre ce virus, deux ans à adapter leur pratique, deux ans à mener les équipes à tous les niveaux, à continuer de se battre contre la flambée du virus, malgré la fatigue, malgré leur déception de le voir chaque fois revenir... Deux ans!*

*Au dernier CA, j'avais fait mention de notre bataille contre la 5<sup>e</sup> vague de la COVID. Nous étions alors dans le début; aujourd'hui 16 mars, nous en sommes, je l'espère, à sa sortie. Cette 5<sup>e</sup> vague a été très difficile pour le CISSS de la Côte-Nord qui avait tout de même été épargné par les vagues précédentes. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les Nord-Côtiers et Nord-Côtières ainsi que le personnel du CISSS pour leur résilience et leur aide incommensurable, aide qui nous a permis de passer au travers. Nous avons malheureusement perdu plusieurs concitoyens dans les dernières semaines. Dans l'esprit de la journée du 11 mars, journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, permettez-moi, au nom du CISSS de la Côte-Nord et du conseil d'administration, d'offrir mes sympathies à toutes les familles éprouvées. »*

## 7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

## 8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Maude Fréchette Représentante nationale Syndicat APTS	<i>Questions en lien avec la politique du logement sur la Côte-Nord.</i>
Jean-Maurice Tremblay Maire Municipalité de Portneuf-sur-Mer	<i>Pourquoi ne pas instaurer des centres de première intervention : désengorgement des urgences, retour des soins de santé de première instance dans les localités?</i>

## 9. Agenda de consentement

### 9.1. Affaires médicales

#### 9.1.1. Nominations – Membres actifs

#### Résolution 2022-03-037

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Nabih Ibrahim Joukhadar, orthopédiste, numéro de permis 02630, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « chirurgie orthopédique » à l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-34);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Nabih Ibrahim Joukhadar, orthopédiste, numéro de permis 02630;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « chirurgie orthopédique » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2022-03-038

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Nabyla Titri, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 07402, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « santé publique et médecine préventive, médecin-conseil en santé au travail et soutien en santé environnementale » pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-35);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Nabyla Titri, médecin spécialiste en santé publique, numéro de permis 07402;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour toutes les installations du CISSS de la Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « santé publique et médecine préventive, médecin-conseil en santé au travail et soutien en santé environnementale » pour la période du 25 avril 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2022-03-039

**Attendu** la demande de nomination de madame Judith Potvin, pharmacienne, numéro de permis 041395, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Sept-Îles et une pratique secondaire à l'installation de Port-Cartier;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-32);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de madame Judith Potvin, pharmacienne, numéro de permis 041395;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Sept-Îles et une pratique secondaire à l'installation de Port-Cartier à compter du 16 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2022-03-040

**Attendu** la demande de nomination de madame Marie-Ève Gagnon, pharmacienne, numéro de permis 041133, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Baie-Comeau et une pratique secondaire aux installations de Forestville et des Escoumins;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-33);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de madame Marie-Ève Gagnon, pharmacienne, numéro de permis 041133;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Baie-Comeau et une pratique secondaire aux installations de Forestville et des Escoumins à compter du 16 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

### 9.1.2. Nominations – Membres associés

#### Résolution 2022-03-041

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Alain Bissonnette, omnipraticien, numéro de permis 88267, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (médecine carcérale) » pour les centres de détention de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-39);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Alain Bissonnette, omnipraticien, numéro de permis 88267;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour les centres de détention de Sept-Îles et de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (médecine carcérale) » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### Résolution 2022-03-042

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Guillaume Isabel, dentiste, numéro de permis 19021, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-42);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Guillaume Isabel, dentiste, numéro de permis 19021;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Résolution 2022-03-043**

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Jean-Daniel Castonguay, dentiste, numéro de permis 12918, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-41);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Jean-Daniel Castonguay, dentiste, numéro de permis 12918;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2022-03-044**

**Attendu** la demande de nomination du D<sup>r</sup> Jean-François Laurin, dentiste, numéro de permis 99804, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie en CHSLD » pour l'installation de Baie-Comeau;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-40);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D<sup>r</sup> Jean-François Laurin, dentiste, numéro de permis 99804;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie en CHSLD » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2022-03-045**

**Attendu** la demande de nomination de la D<sup>re</sup> Marianne Charest, dentiste, numéro de permis 13020, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

**Attendu** l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-43);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D<sup>re</sup> Marianne Charest, dentiste, numéro de permis 13020;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2023;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.3. Renouvellement de privilèges

**Résolution 2022-03-046**

**Attendu** les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du supérieur clinique immédiat (chef, chef adjoint de département ou gestionnaire médical) concerné;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-44);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens mentionnés dans le tableau annexé au procès-verbal, selon les informations et conditions inscrites pour chacun (annexe 1);
- **Que** ce renouvellement soit valide pour la période du 16 mars 2022 au 31 décembre 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.4. Modifications de privilèges

Le docteur David Bédard Méthot déclare son conflit d'intérêts et se retire des discussions et de la décision pour ce point.

**Résolution 2022-03-047**

**Attendu** la demande formulée par le D<sup>r</sup> David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801, membre actif, afin de procéder à l'ajout de l'installation de la Basse-Côte-Nord aux privilèges qu'il détient actuellement;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable de la cheffe adjointe du département régional de médecine spécialisée;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-38);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D<sup>r</sup> David Bédard Méthot, interniste, numéro de permis 19801, par l'ajout de l'installation de la Basse-Côte-Nord aux privilèges qu'il détient actuellement;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 16 mars 2022;
- **Que** cette modification soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution 2022-03-048**

**Attendu** la demande formulée par le D<sup>r</sup> Marc-Antoine Fontaine, dentiste, numéro de permis 95776, membre associé, afin de procéder à l'ajout de l'installation de Fermont aux privilèges qu'il détient actuellement;

**Attendu** les dispositions du 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** la recommandation favorable du chef régional du département de chirurgie;

**Attendu** la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 22 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-36);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D<sup>r</sup> Marc-Antoine Fontaine, dentiste, numéro de permis 95776, par l'ajout de l'installation de Fermont aux privilèges qu'il détient actuellement;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 16 mars 2022;
- **Que** cette modification soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.5. Démission

##### Résolution 2022-03-049

**Attendu** le départ à la retraite du D<sup>r</sup> Christian Mercier, omnipraticien, membre actif à l'installation de Fermont, par lettre reçue le 20 janvier 2022 et annonçant son départ à la retraite effectif le 13 avril 2022;

**Attendu** que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-27);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite du D<sup>r</sup> Christian Mercier, omnipraticien, numéro de permis 81415, à compter du 13 avril 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 9.1.6. Cogestion médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord – Démission

##### Résolution 2022-03-050

**Attendu** la lettre transmise par la D<sup>re</sup> Dominique Ouellet-Gagnon, cogestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord, informant de son intention de démissionner de son poste de cogestionnaire à compter du 18 mars 2022;

**Attendu** que le délai de 60 jours, prévu à l'article 2.3 du Règlement du département de médecine générale (G1-251-027), est respecté;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-24);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Dominique Ouellet-Gagnon, numéro de permis 14079, à titre de cogestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord, à compter du 18 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.7. Cogestion médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord – Nomination par intérim

## Résolution 2022-03-051

**Attendu** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

**Attendu** l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

**Attendu** la lettre transmise par la D<sup>re</sup> Dominique Ouellet-Gagnon annonçant sa démission à titre de gestionnaire médicale pour l'installation de la Basse-Côte-Nord;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-25);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination de la D<sup>re</sup> Alexandra Girardin-Grenon, numéro de permis 19710, à titre de gestionnaire médicale par intérim pour l'installation de la Basse-Côte-Nord, à compter du 17 janvier 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.8. Cogestion médicale pour l'installation de Forestville – Renouvellement

## Résolution 2022-03-052

**Attendu** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

**Attendu** l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord;

**Attendu** la reconduction du mandat par les membres de l'équipe médicale de l'installation de Forestville lors d'une rencontre tenue le 4 février 2022;

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-26);

Il est proposé et appuyé :

- **De reconduire** le mandat du Dr Arab Boussaid, omnipraticien à l'installation de Forestville, numéro de permis 14088, à titre de gestionnaire médical pour l'installation de Forestville au sein du département clinique de médecine générale.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.1.9. Chefferie et chefferie adjointe au département régional d'imagerie médicale (radiologie diagnostique)

## Résolution 2022-03-053

**Attendu** l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

**Attendu** les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

**Attendu** l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

**Attendu** l'avis favorable des membres de Baie-Comeau au sein du département d'imagerie médicale (radiologie diagnostique);

**Attendu** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-31);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D<sup>re</sup> Émilie Gauthier, numéro de permis 16682, à titre de cheffe du département régional d'imagerie médicale (radiologie diagnostique) à compter du 14 mars 2022;
- **D'approuver** la nomination de la D<sup>re</sup> Yang Ju, numéro de permis 16616, à titre de cheffe adjointe du département régional d'imagerie médicale (radiologie diagnostique), à compter du 14 mars 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## 9.2. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement au MSSS

### Résolution 2022-03-054

**Attendu** qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2018-030 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

**Attendu** que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

**Attendu** que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 24 mars 2022;

**Attendu** qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises et du ministère des Finances (à titre de responsable du Fonds de financement) jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023;

**Attendu** que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- la présidente-directrice générale;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 285 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 auprès de Desjardins Entreprises et du ministère des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10. Dossiers en cours

### 10.1. COVID-19 – Bilan épidémiologique et couverture vaccinale sur la Côte-Nord

En tout premier lieu, le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, tient à remercier les Nord-Côtiers et les Nord-Côtières pour leur collaboration et leur grande mobilisation durant les deux dernières années de pandémie, que ce soit la population en général, les travailleurs, les élus et les partenaires, les organismes communautaires, les communautés autochtones, etc. Merci à tous pour cet élan de solidarité!

Le directeur de santé publique indique ensuite que, somme toute, la situation épidémiologique demeure stable sur la Côte-Nord. Durant la 5<sup>e</sup> vague, la Côte-Nord compte à ce jour plus de 5000 cas déclarés, dont 240 hospitalisations et 31 décès. Le plus grand nombre de cas a été constaté chez les 18 à 59 ans, suivant approximativement le poids démographique des MRC de la Côte-Nord. Des éclosions ont eu lieu en centres hospitaliers, dans les milieux de vie et dans les milieux de travail.

Le docteur Fachehoun fait aussi le point sur la couverture vaccinale par tranche d'âge (par MRC et pour la Côte-Nord) :

- Pour les enfants de 5 à 11 ans : 63 % ont reçu une première dose tandis qu'une deuxième dose a été administrée à 39 % des jeunes de ce groupe d'âge. La planification d'une relance téléphonique aux parents est en cours;
- Pour le groupe d'âge des 12 à 17 ans : 85 % d'entre eux ont reçu une deuxième dose. L'offre de dose de rappel étant récente, ce sont près de 7 % de ces jeunes qui ont reçu une troisième dose. La planification d'activités de vaccination est en cours dans les écoles secondaires, en collaboration avec les centres de services scolaires;
- Chez les 18 ans et plus : la troisième dose de rappel a été administrée à 74 % des personnes de ce groupe. La dose de rappel offre une protection de près de 80 % contre l'infection et de plus de 90 % contre les formes graves de la maladie.

Les prochaines étapes consistent notamment à assurer une vigie de la situation épidémiologique, à améliorer sans relâche la couverture vaccinale, à relancer les activités de santé publique et à tirer les constats de ces deux années de pandémie afin que le CISSS soit fin prêt si une sixième vague survenait.

En terminant, le Dr Fachehoun mentionne qu'avec les assouplissements de certaines mesures sanitaires en cours, il faut apprendre à vivre avec le virus. Ces assouplissements visent notamment à amoindrir les impacts négatifs de l'isolement. Le Dr Fachehoun invite tout de même les Nord-Côtiers et Nord-Côtières à faire des choix éclairés pour continuer de se protéger et continuer de prendre en compte les recommandations de la santé publique.

## 11. Nouveaux dossiers

### 11.1. Conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux – Circulaire 2022-007

#### Résolution 2022-03-055

**Attendu** qu'il existe, à l'établissement, des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables;

**Attendu** que les conditions de travail de ce groupe d'employés, adoptées par le conseil d'administration le 31 janvier 2018, doivent être adaptées, compte tenu des changements apportés aux conditions de travail des employés syndiqués;

**Attendu** que les nouvelles conditions de travail de ce groupe d'employés sont prévues à la circulaire 2022-007;

**Attendu** la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux d'adopter lesdites conditions de travail;

**Attendu** que l'établissement doit traiter avec équité l'ensemble de ses employés;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux prévu à la circulaire 2022-007 du Ministère;
- **Que** ledit répertoire s'applique à compter du 27 mars 2022, date du début de la prochaine période de paie.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.2. Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Reconnaissance de la résidence Saint-Joseph

### Résolution 2022-03-056

**Attendu** que le comité d'analyse recommande favorablement la reconnaissance de la résidence Saint-Joseph puisque l'organisme répond aux critères d'admissibilité du Programme de soutien aux organismes communautaires;

**Attendu** que la demande de reconnaissance de la résidence Saint-Joseph incluait les documents requis;

Il est proposé et appuyé :

- **De reconnaître** la résidence Saint-Joseph au Programme de soutien aux organismes communautaires.

**Adopté à l'unanimité.**

## 11.3. Calendrier 2022-2023 des séances publiques régulières du conseil d'administration

### Résolution 2022-03-057

**Attendu** l'article 9.1 du règlement de régie interne du conseil d'administration qui stipule que le conseil doit se réunir au moins six fois par année (art. 176 de la LSSSS);

**Attendu** que le conseil d'administration de l'établissement doit tenir, au moins une fois par année, une séance publique annuelle d'information à laquelle la population est invitée à participer et que cette séance peut être tenue en même temps que l'une des séances régulières;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le calendrier des séances publiques régulières 2022-2023 du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord couvrant la période de septembre 2022 à juin 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

## 12. Rapports des comités

### 12.1. Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de la présidente du comité, madame Solange Turgeon présente le rapport du comité de gouvernance et d'éthique. Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 10 mars 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Affaires autochtones et sécurisation culturelle;
- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Suivi de la réunion du comité de gouvernance et d'éthique du 20 janvier 2022;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2022;
- Rapport d'évaluation du fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique;
- Révision du règlement de régie interne du conseil d'administration;
- Révision du règlement portant sur les règles de fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique;
- Plan de formation pour les membres du conseil d'administration – Suivi.

### 12.2. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 15 et le 22 février 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
  - 21 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 18 janvier 2022, 16 recommandations ont été complétées le 22 février 2022 et 65 dossiers demeurent en étude;
  - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services;
  - Suivi – Ajout d'effectifs au commissariat;
  - Suivi – Médecin examinateur;
  - Participation de la commissaire à deux comités ministériels.
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQÉPÉ)
  - Suivi – Situation COVID-19;
  - Suivi – Sondage soutien à domicile;
  - Suivi des autres dossiers qualité.
- Autres dossiers
  - Maison des aînés et maison des naissances.

### 12.3. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que le projet de sondage portant sur le soutien à domicile poursuit son cours. Un échéancier a été établi et une première rencontre est prévue le 23 mars avec la chargée de projet de la firme Médaillon, les membres du comité des usagers du centre intégré (CUCI), madame Nathalie Tremblay, de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (DSMQÉPÉ), et monsieur Enock Cormier, de la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).

Les prochaines étapes porteront sur la collecte de données en avril, l'analyse des résultats en juin ainsi que l'élaboration des recommandations et du plan d'action en septembre pour un suivi du sondage en décembre 2022.

Par ailleurs, l'assouplissement des mesures sanitaires permettra aux membres des comités d'usagers et de résidents de se réunir à nouveau dans les installations du CISSS, si nous n'avons pas de 6<sup>e</sup> vague de COVID-19, bien sûr. Ce fut plus difficile pour certains comités au cours des derniers mois. Nous leur souhaitons donc de pouvoir reprendre leurs travaux au même rythme qu'avant la pandémie.

### 12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 9 mars 2022. La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Suivi du bureau de santé concernant la COVID-19;
- Service de développement organisationnel – Formation (poursuite de l'implantation du programme de soutien par les pairs et de premiers secours psychologiques);
- Personnel d'encadrement (projet de guide de gestion, conditions de travail, accueil et intégration, développement des compétences : programme de relève de nouveaux cadres, programme national de développement des leaders, programme de développement des cadres supérieurs, programme national de coaching).

### 12.5. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 15 mars 2022. Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Demande d'autorisation d'emprunt temporaire au MSSS liée aux dépenses courantes de fonctionnement;
- Présentation du suivi financier des directions;
- Comité de dotation et de développement.

Monsieur Lavigne rappelle aux membres du conseil d'administration qu'un poste demeure vacant au sein du comité de vérification.

**13. Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

**14. Période de questions du public (15 minutes)**

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Aucune nouvelle question n'est posée.

**15. Clôture de la séance**

**Résolution 2022-03-058**

Il est **unanimement résolu** :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 16 mars 2022 à 18 h 20.

**Adopté à l'unanimité.**

Denis Miousse  
Président

Manon Asselin  
Secrétaire

## ANNEXE 1 – Renouvellement de privilèges (point 9.1.3)

Nom	N° permis	Spécialité	Installation de pratique	Statut	Privilèges tels que renouvelés	Conditions
D <sup>re</sup> Julie Desjardins	20343	Pédopsychiatre	Sept-Îles	Membre actif	Psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie et pédopsychiatrie légale	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)
D <sup>r</sup> Benoit Madgin	20474	Médecin de famille	Baie-Comeau	Membre actif	Médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, urgence majeure	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D <sup>r</sup> Nicolas Marcoux	16464	Hémato-oncologue	Sept-Îles	Membre associé	Hémato-oncologie	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)
D <sup>re</sup> Frédérique Roy	16121	Médecin de famille	Sept-Îles	Membre actif	Médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs)	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D <sup>re</sup> Megan Sheppard	20378	Médecin de famille	Baie-Comeau	Membre actif	Médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, oncologie, usagers en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, UCDG	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
D <sup>r</sup> Jean-Sébastien Otis-Carrasqueira	20664	Médecin de famille	Sept-Îles	Membre actif	Médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, Mère-Enfant excluant l'obstétrique, médecine de jour, urgence et consultation en clinique externe)	<b>Que</b> ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)